



MAIRIE DE VIANE
81530 VIANE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VIANE

L'an deux mille vingt-quatre, le 1^{er} février à 20 heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Denis MAFFRE, Maire de la commune de Viane.

Date de convocation : 25 janvier 2024

Membres présents : Eliette BARDY, Marc MADERN, , Nathalie VIALA, CHAUDESAIGUES Sophie, CORBIERE Didier, Christine DENIS, Jean-Claude DURAND, MONFORT Elisabeth, Kévin PAGES.

Membres absents : LEROY Catherine, DESOUCHE Alexandre.

Absent excusé : Hervé POUMAYROL,

Secrétaire de séance : VIALA Nathalie

DEMISSION D'UN ADJOINT ET DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINT

- Vu la lettre de démission au poste d'adjoint au maire et conseillère municipale que Mme Anne Lise GILBERT a adressée à M. Le préfet du Tarn le 6 décembre 2023
- Vu la lettre de démission au Poste d'Adjoint au maire que Mme Anne -Lise GILBERT a adressée à M. Le Maire ainsi qu'à son Conseil Municipal
- Vu l'acceptation de M. le préfet du Tarn,

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. Donc il convient de statuer sur le maintien ou non du nombre d'adjoint qui est actuellement de 4.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Suite à la démission de Mme Anne Lise GILBERT du poste de 3^{ème} adjoint, M. le Maire informe qu'il souhaiterait que le nombre d'adjoint soit de 3 seulement.

Le tableau sera revu en faisant glisser le 4[°] adjoint en 3[°] adjoint. Le reste inchangé.

VOTE : votants 10 + une procuration

Pour : 11 contre : 0 blanc : 0

Le tableau du Conseil Municipal sera modifié en ce sens.

NOMINATION DE 2 NOUVEAUX DELEGUES AU PNHL SUITE A LA DEMISSION DE MME GILBERT ET L INDISPONIBILITE DE M. ALEXANDRE DESSOUCHES

En remplacement de Anne-Lise GILBERT
Vu l'indisponibilité de Alexandre DESOUCHE,

M. le Maire se propose délégué ainsi que Marc MADERN.

Ces 2 désignations sont approuvées à l'unanimité par le conseil municipal.

REMPLACEMENT DU REFERENT AMBROISIE

Vu la démission de Mme Anne-Lise GILBERT ,

Il convient de la remplacer dans sa fonction de référente ambroisie
Christine Denis se propose pour être la référente ambroisie. Cela est approuvé à l'unanimité par le conseil.

REMPLACEMENT DE MME GILBERT AUX COMMISSIONS MUNICIPALES :

Vu la démission de Mme Anne-Lise GILBERT, qui était responsable des commissions Communication, site internet, association, animation mairie

M. Le Maire propose que cela soit Mme Bardy et Mme Viala qui prennent le relais de ces commissions.
Approbation à l'unanimité par le conseil.

DATE OUVERTURE CAMPING ET TARIFS 2024

- Oui l'énoncé de Mme Viala Nathalie, après analyse des nuitées sur la saison 2022 et 2023, Il s'avère que la commune est très déficitaire sur les mois de mai et juin. Il n'y a pas suffisamment de nuitées pour absorber les frais qu'engendre l'ouverture du camping sur ces mois-là (frais en personnel, eau, électricité).

Proposition des dates d'ouverture par M. LE Maire :

Ouverture du 5 juillet au 30 août 2024

La Proposition est acceptée à l'unanimité par le conseil.

Un membre du conseil demande s'il était possible d'ouvrir à l'eau à l'arrière du bâtiment des sanitaires afin de mettre en service les toilettes publiques et les lavabos extérieur à partir de l'ouverture de la pêche.

Le conseil approuve cette demande.

Proposition des tarifs camping 2024.

Pas d'augmentation pour l'emplacement.

La taxe d'aménagement, fixée à 0.29 par la CCMLHL. Calculée par L'EPCI avec une grille tarifaire et des barèmes.

Mais au vu des augmentations d'électricité M. Le Maire propose les tarifs suivants :

- **Adulte : 3.85 €**
- **Enfants de – de 10 ans : 2.20 €**
- **Electricité : 5.00 €**

Vote : Votants 10 + une procuration.

Pour : 11 contre : 0 blanc : 0

DEMANDE DES AGENTS :

M. Le Maire fait au conseil d'un courrier co-signé par les agents de la collectivité demandant :

- Le bénéfice de la prime pouvoir d'achat que l'état a attribué à ses agents
- Le RIFSEEP qui est une prime ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
- Une participation à la mutuelle (qui sera obligatoire au 1^{er} janvier 2025)
- La prévoyance (obligatoire pour la fonction publique au 1^{er} janvier 2026)

M. le maire fait lecture du courrier reçu le vendredi 5 janvier 2024.

Le conseil demande l'ajournement pour cette demande et souhaite le report à un conseil ultérieur afin de permettre l'étude du dossier.

QUESTION DIVERSES /

➤ LETTRE DE M. MARRE Anthony.

M. le maire a envoyé aux élus la lettre de M. Marre Anthony dès réception. Il l'a aussi faite parvenir aux responsables de l'éclairage public au sein de la communauté des communes.
Une réponse sera donnée à M. MARRE dès qu'il y aura un retour de la CCMLHL.

➤ M. le Maire informe de la mise en place d'une formation SST (sauveteur secouriste du travail) au sein de la Mairie. Il considère qu'il est très important que les employés soient formés étant en contact avec des enfants, des personnes âgées mais aussi pour leur propre sécurité. Elle se déroulera au mois d'avril 2024.

➤ M. le Maire rappelle que le 9 juin ont lieu les élections européennes, et souhaite que le maximum des membres du conseil soit présent pour tenir le bureau de vote sur la journée.

➤ Le dossier de demande de subvention a été envoyé à chaque association de la commune le 11 janvier 2024, avec en pièce jointe le cerfa. Les associations ont jusqu'au 23 février 2024 pour déposer leurs dossiers.

➤ Projet éolien : M. le Maire précise qu'il y a eu un complément de dossier pour le recours déposé contre le projet éolien. Ce dossier a été reçu par Engie green et la Cour Administrative.

M. le maire précise qu'il va bientôt y avoir la commission de suivi du projet éolien. Elle aura lieu avant le 22 mars 2024. Engie green enverra une convocation à tous les maires concernés par ce projet, mais aussi à toute personne ayant demandé de participer à celle-ci.